

LE PARC ÉOLIEN DE TAÏBA NDIAYE AU SÉNÉGAL

L'énergie renouvelable, mais pour qui ?



RECOURSE

Making finance accountable to people and planet



LE PARC ÉOLIEN DE TAÏBA NDIAYE AU SÉNÉGAL

L'énergie renouvelable, mais pour qui ?

Publié par Recourse et Lumière Synergie pour le Développement (LSD, Sénégal)

Août 2024

Rédaction : Ndeye Fatou Sy

Traduction depuis l'Anglais : Grégoire Seither

Pour de plus amples informations sur les questions soulevées dans le présent rapport, veuillez contacter : Recourse, Kraijenhoffstraat 137A, 1018 RG, Amsterdam, Pays-Bas

Recourse fait campagne pour un monde où les personnes et la planète sont au cœur du développement. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site www.re-course.org.

Cette publication peut être utilisée gratuitement à des fins de plaidoyer, de campagne, d'éducation et de recherche, à condition que la source soit entièrement citée. Nous demandons que toute utilisation de ce type soit enregistrée auprès de nous à des fins d'évaluation d'impact.

Sommaire

Résumé	4
Introduction	7
Situation du développement des énergies renouvelables au Sénégal	9
L'influence du Groupe de la Banque mondiale sur la politique énergétique du Sénégal	11
Projet PETN	13
Impacts sur les communautés	18
Transparence, accès à l'information et participation de la communauté	18
Acquisition de terres, réinstallation forcée et rétablissement des moyens de subsistance	19
La dimension de genre dans le projet PETN	22
Impacts sur l'environnement	24
Recommandations	25
Conclusion	27
Glossaire	28
Notes	29

Résumé

Le Parc Éolien Taïba Ndiaye (PETN) est le premier projet d'énergie éolienne à grande échelle au Sénégal et vise à fournir une énergie propre à plus de 2 millions de personnes, tout en investissant dans la communauté locale pour améliorer l'éducation, l'entrepreneuriat et l'environnement. L'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), qui fait partie du groupe de la Banque mondiale, a émis une garantie de 105,4 millions USD (90,6 millions EUR) pour soutenir ce projet. Toutefois, le projet est classé dans la catégorie A de la politique de l'AMGI en matière de viabilité environnementale et sociale (2013) en raison d'incidences environnementales et sociales potentiellement importantes liées à la perte des moyens de subsistance des personnes impactées par le projet et des dégâts causés à la biodiversité sur le site d'installation.

Cette étude a pour but d'examiner comment le projet PETN, depuis sa construction jusqu'à ses opérations actuelles, impacte la vie et les moyens de subsistance des communautés hôtes du projet. La recherche a mis en évidence des problèmes concernant :



Transparence, accès à l'information et participation communautaire : Les entretiens avec les communautés locales, les parties prenantes et les élus locaux ont révélé des préoccupations majeures concernant la transparence et l'inclusion dans la mise en œuvre du projet. En effet, si la majorité des acteurs locaux reconnaissent que Lekela est une entreprise pionnière en matière de RSE dans la municipalité, une série de problèmes et de lacunes en termes d'implication et de communication entre l'entreprise et les communautés locales ont été mentionnées.



Acquisition de terres, réinstallation forcée et rétablissement des moyens de subsistance : Les expropriations résultant de la construction des éoliennes ont contribué au déclin des activités économiques et à la perte d'une grande partie des moyens de subsistance des personnes affectées par le projet.



Impacts sexospécifiques sur les communautés : Un certain nombre d'impacts sexospécifiques sur les communautés affectées ont été documentés, principalement en raison du fait que les femmes n'ont pas été consultées de manière appropriée et qu'elles n'ont pas participé convenablement aux processus de prise de décision tout au long de la mise en œuvre du projet.



Impacts sur l'environnement : Dans l'ensemble, l'utilisation de l'énergie éolienne pour produire de l'énergie a moins d'effets sur l'environnement que beaucoup d'autres sources d'énergie, mais les infrastructures associées peuvent néanmoins avoir des impacts, en particulier lorsqu'elles sont situées à proximité ou dans des champs agricoles.

Sur la base de cette analyse, le document recommande

Pour le Groupe de la Banque mondiale :



Accroître la transparence et la responsabilité : La Banque devrait exiger une transparence totale dans la mise en œuvre des projets financés, y compris la divulgation complète des évaluations d'impact environnemental et social, ainsi que des rapports de suivi.



Évaluer les impacts à long terme : La Banque mondiale devrait exiger des évaluations de l'impact à long terme de ses projets, en contrôlant leur performance au-delà de la phase de financement initiale afin de garantir la viabilité à long terme et des avantages continus pour les communautés locales.



Réviser les normes environnementales et sociales (NES) : La Banque mondiale devrait réviser ses normes environnementales et sociales afin de les aligner sur les meilleures pratiques internationales, garantissant ainsi une meilleure protection de l'environnement et des droits des communautés.



Mettre en place un mécanisme de suivi indépendant : Mettre en place un mécanisme de suivi indépendant pour évaluer la conformité du projet avec les normes de la Banque mondiale et les réglementations nationales. Si des écarts par rapport aux normes de la Banque mondiale sont constatés, exiger que des mesures correctives soient mises en œuvre pour résoudre ces problèmes.

Pour le Gouvernement du Sénégal :



Renforcer les réglementations environnementales et sociales : Le gouvernement devrait revoir et renforcer les lois et réglementations environnementales et sociales afin de s'assurer que les projets de développement respectent les normes internationales en matière de durabilité, de protection de l'environnement et de droits des communautés locales.



Faciliter la participation des communautés : Promouvoir la participation active des communautés locales dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des projets, en veillant à ce que leurs préoccupations soient prises en compte dès le début du processus, avec le soutien des autorités administratives et des gouvernements locaux.



Renforcer la transparence et la responsabilité : Mettre en place des mécanismes indépendants de suivi et d'évaluation pour s'assurer que les projets respectent les normes environnementales, sociales et éthiques, et veiller à ce que les résultats soient accessibles au public.

Pour le Parc Éolien Taïba Ndiaye (PETN) :



Renforcer l'engagement avec les communautés locales : L'entreprise doit établir un dialogue ouvert et transparent avec les communautés locales, en veillant à ce qu'elles soient informées, consultées et impliquées dans toutes les phases du projet.



Améliorer la politique RSE et l'atténuation de l'impact : Une meilleure prise en compte des besoins des communautés et des groupes vulnérables tels que les femmes pourrait permettre à l'entreprise de mettre en œuvre une politique de RSE plus efficace et réellement bénéfique pour les communautés de Taïba Ndiaye.



Garantir une indemnisation équitable : Veiller à ce que les communautés touchées par le projet reçoivent une compensation équitable pour la perte de leurs terres et de leurs moyens de subsistance, conformément aux normes internationales.



Promouvoir la création d'emplois locaux : Donner la priorité à l'emploi de la main-d'œuvre locale pour l'entretien du parc éolien.

Introduction

En août 2023, l'ONG « Lumière Synergie pour le développement » (LSD)¹, en partenariat avec « Recourse »², a mené une recherche sur l'évolution de la politique énergétique au Sénégal et les implications du Groupe de la Banque mondiale (GBM) dans le déploiement des énergies renouvelables. L'étude de cas s'est concentrée sur le Parc Éolien de Taïba Ndiaye (PETN), qui a bénéficié d'une garantie couvrant les investissements en fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise « Lekela Power Holding » de la part de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) du GBM. Les résultats de la recherche devraient être partagés lors des prochaines réunions annuelles du GBM afin de formuler des recommandations sur la manière dont les politiques et les normes de performance de la Banque devraient évoluer en réponse à la transition énergétique.

Les banques multilatérales de développement (BMD), y compris le Groupe de la Banque mondiale (GBM), se sont engagées à aligner leurs politiques, programmes et opérations sur l'Accord de Paris. Le GBM est le plus important fournisseur multilatéral de financement de l'action climatique aux pays en développement et a augmenté son financement à des niveaux sans précédent au cours des dernières années. Dans le cadre de son Plan d'action 2016-2020 sur le changement climatique³, le GBM a dépassé son objectif d'augmenter le financement climatique à 28 % de son portefeuille par an, en fournissant un total de plus de 83 milliards de dollars au cours de la même période.

Cette année est d'une importance cruciale car le GBM a adopté une feuille de route pour la réforme des Institutions de financement du développement (IFD) et le déploiement de sa méthodologie

d'alignement sur l'Accord de Paris, ainsi que sur la manière dont ces réformes sont destinées à répondre aux besoins de la transition énergétique. À partir du 1er juillet 2023, toutes les nouvelles opérations (projets et autres formes d'assistance), qui sont soumises au Conseil d'administration du GBM, doivent apporter la preuve de la manière dont elles s'alignent sur l'Accord de Paris. Ces dispositions sont également énoncées dans le Plan d'action contre le changement climatique (2021-2025) et s'appliquent à toutes les entités du Groupe de la Banque, y compris la Société financière internationale (SFI) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI).⁴

En mars 2023, « Recourse », conjointement avec un groupe d'organisations de la société civile, a publié une méthodologie qui fournit des outils pour évaluer les progrès du Groupe de la Banque mondiale dans le soutien à la transition vers des économies durables et renouvelables, en particulier dans les pays en développement et les pays à faible revenu, d'une manière qui respecte les droits humains, la dignité et l'intégrité de l'environnement. La méthodologie part du principe que la transition doit se faire de manière équitable en faveur des pays et des communautés les moins responsables du changement climatique et les plus vulnérables à ses effets.⁵

Le Parc Éolien Taïba Ndiaye (PETN) est le premier projet d'énergie éolienne à grande échelle au Sénégal et vise à fournir une énergie propre à plus de 2 millions de personnes, tout en investissant dans la communauté locale pour améliorer l'éducation, l'esprit d'entreprise et l'environnement.⁶ Toutefois, le projet est classé dans la catégorie A de la politique de l'AMGI sur la viabilité environnementale et sociale (2013) en

raison d'impacts environnementaux et sociaux potentiellement importants liés à la perte des moyens de subsistance des personnes affectées par le projet, ainsi que dégâts causés à la biodiversité sur le site du projet.⁷

L'objectif général de cette étude de cas est d'évaluer comment le projet de parc éolien de Taïba Ndiaye au Sénégal se combine avec les efforts du GBM dans la transition énergétique et juste.

Plus précisément, l'étude vise à :

1. Organiser des visites sur le site du projet et des entretiens avec toutes les parties prenantes ;
2. Évaluer les questions liées à la transparence, à l'accès à l'information et à la participation des communautés locales ;
3. Analyser les impacts socio-économiques positifs et négatifs du projet de parc éolien de Taïba Ndiaye sur les communautés locales et leurs moyens de subsistance, en mettant l'accent sur les femmes ;
4. Évaluer l'efficacité des mesures de compensation et d'atténuation mises en œuvre pour réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement et les populations touchées, conformément aux normes environnementales et sociales (NES) du GBM ;
5. Formuler des recommandations spécifiques pour améliorer la responsabilité du Groupe de la Banque mondiale en matière d'énergie et de transition juste dans le cadre du projet de parc éolien de Taïba Ndiaye au Sénégal.

Situation du développement des énergies renouvelables au Sénégal

Il y a une dizaine d'années, le sous-secteur de l'électricité au Sénégal était caractérisé par une faible capacité de production, bien en deçà de la demande nationale, entraînant des délestages fréquents qui coûtaient au pays jusqu'à deux points de croissance annuelle. Le profil énergétique du pays était également caractérisé par une forte dépendance vis-à-vis des approvisionnements extérieurs en hydrocarbures liquides et gazeux. Cela a eu pour effet de rendre le système économique de production particulièrement vulnérable, sans parler de la pression insoutenable que les variations erratiques des prix de ces carburants font peser sur les finances publiques de l'État. En réponse à ces problèmes qui constituent un sérieux handicap au développement économique, le gouvernement a mis en place en 2013 le « Plan Sénégal Emergent » (PSE) à l'horizon 2035, qui cible huit domaines, dont « la résolution de la crise énergétique pour assurer le développement du pays ».⁸

Ces objectifs comprennent l'accès universel à l'électricité d'ici 2025, avec une énergie en quantité et en qualité suffisantes, propre et à moindre coût. Le Sénégal a rapidement augmenté sa capacité en matière d'énergies renouvelables, en grande partie pour réduire sa dépendance historique à l'égard des combustibles liquides coûteux et polluants (en particulier le diesel). Le pays s'est engagé à générer 30 % de sa capacité de production à partir d'énergies renouvelables d'ici à 2030. Depuis lors, un nombre impressionnant de projets ont été réalisés, dont certains comptent parmi les plus importants d'Afrique de l'Ouest. Il s'agit notamment

de la mise en service de quatre centrales solaires photovoltaïques, à savoir Senergy et Ten Merina, d'une capacité de production de 30 MW chacune, Kahone Solaire SA (35MW) et Kael Solaire SA (25MW), situées respectivement dans les régions de Kaolack et de Diourbel, dans le centre du pays.⁹ Le projet Taïba Ndiaye (158 MW), premier parc éolien d'envergure en Afrique de l'Ouest, a également été mis en service en février 2020.

En 2021, les énergies renouvelables hors hydraulique (75 MW) représentaient 24 % du mix énergétique national, avec 226 MW d'énergie solaire photovoltaïque et 158 MW d'énergie éolienne.¹⁰

En outre, dans ses Contributions déterminées au niveau national (CDN) pour 2020, il avait déjà été établi que le secteur de l'énergie connaîtrait une croissance exponentielle et représenterait plus de 50 % des émissions globales de gaz à effet de serre (GES) du pays dès le début de la production de pétrole et de gaz, pour atteindre plus de 63 % d'ici à 2030.¹¹

Entre 2014 et 2016, le Sénégal a fait une série de découvertes de ressources pétrolières et gazières au large de ses côtes, dont l'exploitation est désormais une composante majeure de l'économie du pays. Selon les projections, le secteur pétrolier et gazier devrait accélérer le PIB du pays à 10,6 % en 2024 et à 7,4 % en 2025.¹² Ces développements ont provoqué un changement de direction dans les plans du gouvernement sénégalais pour le développement immédiat de centrales électriques renouvelables, et pour la mise en place de l'infrastructure nécessaire à l'utilisation du gaz domestique pour la

production d'électricité. Le gouvernement sénégalais a introduit une stratégie « Gas-to-Power » (Gaz vers Électricité) en novembre 2018 afin de fournir le cadre juridique pour la participation du secteur privé. Deux champs majeurs sont en cours de développement : Le champ de Sangomar exploité par l'australien « Woodside Energy » et le projet « BP/ Kosmos Energy Greater Tortue Ahmeyim » (GTA) qui chevauche la frontière maritime avec la Mauritanie. Les deux champs devraient commencer à produire du gaz en 2023, après des retards dus à l'impact de la pandémie COVID-19.

Le 22 juin 2023, lors du Sommet pour un nouveau pacte financier qui s'est tenu à Paris, le Sénégal et le groupe de partenaires internationaux composé de la France, de l'Allemagne, de l'Union européenne, du Royaume-Uni et du Canada ont lancé le « Partenariat pour une transition énergétique juste » (JETP, Just Energy Transition Partnership). Le JETP vise à soutenir les efforts du Sénégal pour atteindre l'accès universel à l'énergie et consolider un « système énergétique durable, résilient et à faible émission de

carbone » en déployant un financement de 2,5 milliards EUR, principalement sous la forme de prêts.¹³ Toutefois, compte tenu du paysage géopolitique actuel, les pays qui fournissent une assistance financière dans le cadre du JETP ne sont pas nécessairement préoccupés exclusivement par les implications climatiques du partenariat, mais aussi par la question de savoir si le projet peut accroître la sécurité de l'approvisionnement en matières premières critiques nécessaires pour répondre à leurs propres besoins énergétiques. Le JETP avec le Sénégal peut être considéré comme un exemple où le gaz naturel a été explicitement reconnu comme étant une soi-disante « énergie de transition ». L'initiative a été lancée à un moment où certains pays donateurs s'inquiétaient sérieusement de leur sécurité énergétique après l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Le partenariat était donc étroitement lié à une augmentation potentielle de la production et de l'utilisation du gaz naturel, ce qui s'est également reflété plus tard dans la déclaration politique avec le président français Emmanuel Macron¹⁴.

L'influence du Groupe de la Banque mondiale sur la politique énergétique du Sénégal

L'un des principaux exemples de l'approche en cascade du GBM au Sénégal concerne le secteur de l'énergie, l'Association internationale de développement (IDA), la SFI et l'AMGI travaillant en étroite collaboration pour permettre au secteur privé de se développer et de se diversifier dans ce secteur. Compte tenu des importantes découvertes de pétrole et de gaz de ces dernières années, la Banque pousse le Sénégal à se doter des ressources nécessaires pour améliorer son cadre d'investissement dans le secteur de l'énergie afin de « mettre fin à sa dépendance vis-à-vis des importations coûteuses de carburant lourd/diesel ». Dans le cadre du Cadre de partenariat pays (CPF) pour la période 2020-2024, les interventions portent sur l'expansion de l'électricité renouvelable, mais elles encouragent également le Sénégal à maximiser les revenus du gaz et à attirer des investissements privés dans le secteur.

Le GBM est un acteur majeur dans le financement des trois principaux projets d'énergie renouvelable au Sénégal mentionnés ci-dessus.¹⁵ Les projets Kahone Solaire SA (35MW) et Kael Solaire SA (25MW) ont été construits dans le cadre du programme « Scaling Solar » du GBM et fournissent de l'énergie à des tarifs oscillant entre 3,98 et 3,80 centimes EUR par kilowattheure respectivement – ce qui est l'un des prix les plus bas en Afrique subsaharienne. Ces projets permettent d'éviter des émissions de 89 000 tonnes de CO₂ par an. L'AMGI a émis des garanties pour soutenir ces deux projets sur une base de fonds propres, en plus des prêts accordés

à la SFI, afin de fournir une protection contre les risques non commerciaux. A proximité du parc éolien de Taïba Ndiaye, qui fait l'objet de cette étude, se trouve également le projet « Tobene Power », qui a bénéficié d'une garantie de l'IDA. La société « Tobene Power SA » est un producteur d'électricité indépendant (independent power producer - IPP) chargé de développer, à Taïba Ndiaye, une centrale électrique à haute efficacité, fonctionnant au fioul lourd et produisant 96 mégawatts, sur un modèle de Construction-Propriété-Exploitation-Transfert (Build-Own-Operate-Transfer). La centrale a le potentiel d'être convertie pour fonctionner au gaz naturel.¹⁶

Parallèlement, la compagnie nationale sénégalaise « Senelec » a signé un protocole d'accord avec le promoteur local « West African Energy » pour le développement d'une centrale électrique au gaz de 300 MW à Cap Des Biches, à environ 20 km de Dakar, dont les travaux devraient débuter en 2021. L'IFC fournira une couverture de change pour le prêt de 91 millions de dollars accordé par la société US d'investissement OPIC (Overseas Private Investment Corporation) pour le projet. Une fois achevée, la centrale à gaz de Cap des Biches sera la plus importante du pays et fournira environ 25 % de la production d'électricité du pays.¹⁷

Avec des financements provenant principalement de la SFI et de l'IDA, le GBM continue de soutenir la mise en œuvre d'un cadre pour « l'utilisation optimale » des ressources gazières afin d'augmenter la part du gaz dans le bouquet énergétique du Sénégal. La SFI

conseille le gouvernement sénégalais, par l'intermédiaire de son Comité gaz-électricité, pour le développement d'un réseau de gazoducs terrestres qui reliera les champs d'hydrocarbures aux centrales électriques à gaz existantes et futures.¹⁸ L'IDA, pour sa part, fournit une assistance technique tant pour le développement du gaz en amont que pour les segments intermédiaires et en aval.¹⁹

Avant la découverte de gisements de pétrole et de gaz dans le pays, le Sénégal était sur la voie du développement de son propre secteur des énergies renouvelables. Les interventions du GBM sous forme de prêts directs et indirects, de garanties et d'assistance technique incitent toutefois le pays à recentrer ses efforts sur le développement d'infrastructures énergétiques qui profiteront à l'industrie du gaz fossile et lui permettront d'exporter de l'énergie. Ces interventions du GBM entravent donc la transition énergétique au Sénégal en fournissant des incitations à la poursuite du développement des combustibles fossiles.

Projet PETN

Le projet de parc éolien de Taïba Ndiaye (PETN) au Sénégal prévoit la construction et l'exploitation d'un parc éolien de 158,1 MW dans la commune de Taïba Ndiaye, dans le département de Tivaouane, région de Thiès, à environ 75 kilomètres (km) au nord-est de Dakar. Inauguré le 24 février 2020, PETN est le premier projet éolien d'envergure au Sénégal et s'inscrit dans la stratégie du gouvernement sénégalais d'augmenter la production d'électricité propre et de diversifier son mix énergétique.²⁰ L'idée du projet est née en 2007 avec la société française « Sarreole Sarl », qui avait découvert le potentiel de la région côtière de Thiès (86 km au nord de Dakar), balayée par l'harmattan et les vents de l'Atlantique avec des vitesses comprises entre 8 et 20 mètres par seconde (m/s), donc idéales pour la production d'énergie. En 2016, le groupe « Lekela Holding », spécialisé dans la production d'énergie renouvelable en Afrique, a signé un contrat d'achat d'électricité avec « Senelec » en collaboration avec le sous-traitant danois « Vestas » pour la construction, la gestion et la maintenance de l'infrastructure nécessaire. Les travaux ont finalement démarré en décembre 2018 après plusieurs études de faisabilité.²¹

Le projet PETN représente une augmentation de 15 % de la capacité de production d'électricité du pays. Dans sa première phase d'exploitation, il injectera 400 GWh dans le réseau interconnecté d'ici à 2021, contre 217 GWh en 2020. « Lekela » a également signé un accord de subvention avec la Société financière de développement « United States International Development Finance Corporation » (DFC) pour financer une étude de faisabilité pour une extension du parc éolien en vue d'une capacité cible

de 100 MW, qui pourrait potentiellement être installée dans la commune de Mont Rolland, à 27 kilomètres de Taïba Ndiaye.²²

En ce qui concerne le montage financier, l'agence US de financement du développement « Overseas Private Investment Corporation » (OPIC), s'est engagée à financer PETN 2016 à hauteur de 250 millions de dollars et à le réassurer à hauteur de 70 millions de dollars.²³ L'agence danoise de crédit à l'exportation « EKF » a également garanti un prêt à l'exportation de 140 millions EURs (161 millions de dollars) pour le projet en août 2018. L'Agence américaine pour le développement international « Power Africa », une initiative de l'Agence américaine pour le développement international (USAID), a également soutenu le projet au début de sa phase de développement.

L'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, a émis une garantie de 105,4 millions USD (90,6 millions EUR). L'AMGI est une agence internationale dont la mission est de promouvoir les investissements directs étrangers (IDE) dans les pays en développement.²⁴

Le site du projet s'étend sur une superficie totale de 67 hectares (ha) et abrite 46 éoliennes réparties sur cinq rangées, ainsi que des installations annexes. Les cinq rangées de turbines couvrent une superficie totale d'environ 7,5 ha, avec des hauteurs de pylône allant de 84 à 137 mètres. L'infrastructure associée comprend des connexions électriques internes et externes, une sous-station, des routes d'accès et des bâtiments d'exploitation, de maintenance et d'administration. Un

périmètre de protection a été défini dans un rayon de 500 mètres (m) autour de chaque éolienne, ce qui représente une emprise totale de 2 200 ha de terres. Les acquisitions foncières concernent principalement les exploitations agricoles, avec des restrictions temporaires et permanentes sur 423 parcelles, la perte d'environ 2 000 manguiers et le déplacement économique de 409 personnes affectées par le projet (PAP) dans les trois communes de Taïba Ndiaye, Darou Khoudoss et Notto Gouye Diama.²⁵

L'examen environnemental et social indique que le projet est classé dans la catégorie A de la politique de viabilité environnementale de l'AMGI. Les projets de catégorie A ont des incidences potentiellement importantes et irréversibles sur l'environnement et/ou la société et doivent donc faire l'objet d'une évaluation détaillée de leurs incidences environnementales et sociales (ESIA - environmental and social impact assessment) avant d'être mis en œuvre. Bien que toutes les normes de performance (PS) aient été appliquées au projet selon les informations fournies à l'AIMG, il a néanmoins été décidé que le projet doit être géré conformément aux politiques de précaution AIMG suivantes²⁶:

- ▶ PS1 : Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux
- ▶ PS2 : Travail et conditions de travail
- ▶ SP3 : Efficacité de l'utilisation des ressources et prévention de la pollution
- ▶ SP4 : Santé, sécurité et sûreté de la communauté
- ▶ SP5 : Acquisition de terres et réinstallation forcée

- ▶ SP6 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes
- ▶ SP8 : Patrimoine culturel

En outre, les directives suivantes du Groupe de la Banque mondiale (GBM) en matière d'environnement, de santé et de sécurité (NES) s'appliquent au projet :

- ▶ Directives générales du GBM en matière de NES (2007)²⁷
- ▶ Directives NES du GBM pour l'énergie éolienne (2015)²⁸

Lors d'un entretien avec l'équipe de recherche, Amadou Oumar Sow, responsable social et environnemental de PETN, a souligné que, dans le cadre du projet PETN, la société Lekela a mis en œuvre très tôt une politique proactive pour gérer de manière appropriée les impacts et les externalités négatives sur les communautés et la biodiversité. Un exemple concret concerne la compensation foncière, où l'entreprise, ayant souscrit aux normes de SFI, a volontairement choisi de compenser les personnes affectées à hauteur de 3 millions de FCFA (4 749 USD) par hectare. Cela représente le double du barème national, que l'entreprise a jugé non conforme aux exigences et normes internationales. M. Sow a également présenté le développement d'un plan de restauration des moyens de subsistance, dont la principale réalisation est le développement d'un jardin maraîcher pilote de deux hectares pour les agriculteurs considérés comme les plus touchés par l'expropriation des terres (perte de plus de 20 % des actifs fonciers).



Panneau d'affichage, entrée site parc éolien Taïba Ndiaye



Mamadou Sarr, acteur communautaire



Entretien : Amadou Oumar Sow Responsable RSE PETN



Action RSE Lekela : Salle Informatique Lycée TN

L'équipe du projet étudie également la faisabilité d'un projet de soutien à l'irrigation des terres agricoles traversées par la route de latérite PETN.²⁹

En ce qui concerne les mesures mises en place pour répondre aux griefs des parties prenantes, le responsable RSE a déclaré que le projet disposait d'un système de réclamation pour traiter les griefs et les questions des communautés concernées. Parmi les cas reçus figurent des plaintes de résidents concernant les nuisances causées par les turbines. Selon CSR, une étude³⁰ a été commandée par l'entreprise, qui a conclu que les niveaux de bruit étaient inférieurs aux limites fixées. Une attention particulière a également été accordée à la restauration de la faune et de la biodiversité, avec un programme de repeuplement des oiseaux occasionnellement touchés par les turbines. Le responsable RSE précise que les cas d'accidents ne concernent que des espèces locales et non des espèces rares menacées d'extinction. PETN étant considéré comme un projet d'installation classée, un protocole³¹ a été mis en place avec la municipalité pour empêcher l'installation et la construction de quartiers d'habitation dans un rayon de 500 m (étendu à 800 m). Cette mesure s'accompagne du paiement d'une redevance à la municipalité. Le projet PETN a également impliqué la construction de 30 km de route en latérite. Pour le responsable social et environnemental, « cela a permis d'améliorer l'accès à la municipalité et aux champs voisins, facilitant ainsi le transport des produits récoltés ».

PETN s'engage également pour le développement durable de la commune et la promotion du développement local. Durant sa phase opérationnelle, PETN prévoit d'investir 20 millions USD dans des projets socio-économiques au profit de la commune de Taïba Ndiaye, à raison d'un million USD par an. PETN est dans sa première année de fonctionnement,

mais a déjà pu réaliser un grand nombre de micro-projets, bien avant la phase opérationnelle.

Les projets s'articulent autour de quatre piliers principaux :

- ▶ **Éducation et développement des compétences** : Dans le secteur de l'éducation, Lekela mène un programme d'appui au développement des filières scientifiques, dont l'une des principales réalisations a été la construction et l'équipement d'une salle informatique pour le lycée de Taïba Ndiaye. Construite en 2019, la salle dispose de 32 ordinateurs de bureau, de mobilier et de matériel pédagogique. M. Keita, directeur de l'école, affirme que PETN est le seul projet de la municipalité qui soutient son école. Il estime que la salle informatique a permis de renforcer l'intérêt des élèves, qui se détournent de plus en plus de l'enseignement en classe, jugé trop théorique en matière d'informatique et de recherche. PETN finance également des cours de rattrapage pour les élèves, ainsi qu'un programme de bourses pour les meilleurs étudiants de la commune dans le domaine scientifique, en particulier les filles. Selon le directeur de l'école, ce programme a permis d'améliorer considérablement les performances et les résultats scolaires, avec un taux de réussite d'environ 92 %. En 2022, PETN a également pu construire un nouveau collège dans le village de Thiallé. PETN soutient également les jeunes dans la formation professionnelle et prend en charge le logement des étudiants locaux qui fréquentent l'Université de Dakar (deux appartements pour les garçons et les filles).³²

► **Création d'emplois et d'entreprises :**
L'ambition de PETN est de mettre en place un programme de développement de la chaîne de valeur agricole, en créant des coopératives pour les agriculteurs et les femmes autour d'activités génératrices de revenus. L'entreprise vise également à créer des coopératives agricoles, en divisant la commune en zones agricoles et en permettant aux agriculteurs d'identifier leurs besoins³³.

► **L'autonomisation économique des femmes :** L'autonomisation économique des femmes, forme le gros du portefeuille de financement de l'entreprise, est une priorité marquée. Des initiatives visant à aider les jeunes et les femmes à développer des entreprises locales dans les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales³⁴ ont été mises en place. Des programmes de formation, de renforcement des capacités et d'appui à la transformation des produits locaux (mangues, manioc, céréales) ont été développés pour favoriser l'autonomisation économique des femmes. A Taïba Ndiaye, par exemple, PETN a entrepris de relancer les activités d'un groupement spécialisé dans la transformation des fruits et légumes, qui s'étaient arrêtées pendant la période Covid-19. La contribution de PETN s'est concentrée sur la rénovation du siège de l'organisation, y compris la construction d'une centrale solaire (15 panneaux et infrastructure de stockage d'énergie) ainsi que des équipements de production et de conservation³⁵.

► **Environnement et lutte contre le changement climatique :** PETN a lancé un programme de reboisement et soutient activement la collecte et le traitement des déchets solides dans les 35 villages de la commune. Au cours de la première phase du programme, 15 points de collecte de

déchets normalisés ont été mis en place dans des villages pilotes. PETN a également entièrement financé le plan de développement communal de Taïba Ndiaye, qui est actuellement en cours d'élaboration. L'entreprise sous-traitante Vestas mène également un nombre important d'actions RSE, dont la construction d'un marché aux poissons à Miname et une demande récente pour la construction d'un bloc sanitaire au lycée des filles. Il a été demandé si tous les projets avaient été mis en œuvre conformément aux besoins exprimés par les communautés. Le responsable RSE a déclaré que PETN a veillé à ce que chacun des programmes mis en œuvre par le projet s'appuie sur l'implication et la prise de décision de toutes les communautés parties prenantes afin d'identifier les besoins réels de la communauté. Chaque programme est donc piloté par un comité technique composé de représentants de la communauté, ainsi que par un comité multipartite, dont un tiers est composé de femmes. Tous les investissements en matière de RSE bénéficient également d'un cadre de mesure des performances. « Nous veillons à ne pas nous enfermer dans nos bureaux et à ne pas décider seuls de ce qui est nécessaire pour la communauté », précise-t-il.

Impacts sur les communautés

Transparence, accès à l'information et participation de la communauté

Les entretiens avec les communautés locales, les parties prenantes et les représentants élus ont révélé des préoccupations majeures concernant la transparence et l'inclusion dans la mise en œuvre du projet. En effet, alors que la majorité des acteurs locaux reconnaissent que la société Lekela est une entreprise pionnière en matière de RSE dans la municipalité, une série de problèmes et de lacunes en termes d'implication et de communication entre l'entreprise et les communautés locales ont été signalés. Mor Fall Kharma, actuellement adjoint au maire, et Mamadou Sarr, ancien conseiller municipal, ont révélé que la signature initiale de l'accord entre Lekela et la municipalité s'est déroulée sans compréhension préalable des détails et sans réelle implication de la part de la municipalité. Face au refus des conseillers de signer et d'engager la commune dans un accord sans en connaître le contenu, un comité de révision a été mis en place.

Ce comité a joué un rôle clé dans la révision de l'accord, notamment en ajustant sa durée et en permettant d'augmenter les recettes fiscales de la municipalité. Cependant, l'accord entre la municipalité et Lekela n'a pas encore été signé. Depuis lors, l'entreprise fonctionne également sans réelle implication de la municipalité. De fait, le maire actuel a demandé une audience avec le directeur. Selon M. Kharma, l'entreprise aurait dû faire appel à un cabinet d'avocats au moment de sa création pour mieux négocier et défendre ses intérêts. Et, en effet, l'une des principales dispositions

prévues pour rapprocher Lekela de la communauté était la construction du siège social de l'entreprise dans la localité. La municipalité avait même approuvé un terrain pour le siège, mais jusqu'à présent la société continue d'avoir son siège à Dakar et se contente de louer des bureaux pour son équipe technique à Taïba Ndiaye. Au début du projet, l'entreprise avait envisagé de créer une fondation pour servir d'agence de mise en œuvre des fonds d'investissement RSE, mais cette idée a finalement été abandonnée.

Il a été confirmé que l'entreprise a mis en place un comité multipartite, conformément aux normes, pour faciliter la collaboration. Cependant, il existe un réel problème de coordination et un manque de mécanismes d'information et de consultation. Une autre difficulté réside dans la capacité des parties impliquées à transmettre efficacement les informations et à atteindre tous les habitants, étant donné que la commune est composée de 35 villages.

Pour surmonter ces difficultés, les acteurs locaux ont souligné l'importance d'acquérir et d'équiper une station de radio communautaire. Cette radio pourrait être financée par l'entreprise en accord avec les autorités locales. Une telle initiative permettrait de renforcer la communication, de diffuser des informations importantes et de faciliter le dialogue entre l'entreprise et les communautés locales.

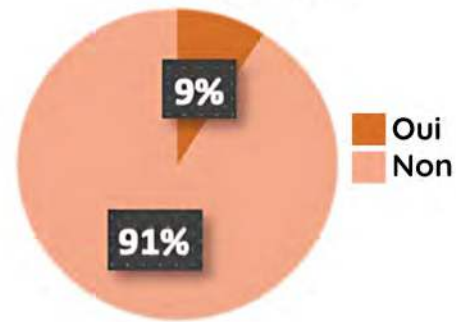
Acquisition de terres, réinstallation forcée et rétablissement des moyens de subsistance

1 | Manque de transparence dans le processus de compensation :

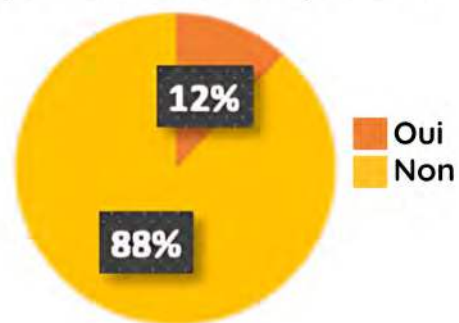
La principale irrégularité relevée par les personnes affectées par le projet (People Affected by the Project - PAP) interrogées dans le cadre de cette étude est que les promoteurs du projet n'ont pas respecté les engagements qu'ils avaient pris lors des discussions sur la libération des emprises. Il s'agissait notamment de soutenir le développement et l'irrigation de toutes les terres des PAP, même si elles n'avaient pas été affectées par l'emprise du projet. A ce jour, ces engagements n'ont pas été respectés, nous ont indiqué les PAP. Pour eux, un soutien à l'irrigation des parcelles restantes aux agriculteurs affectés aurait largement suffi à restaurer leurs moyens de subsistance et à corriger les diverses lacunes constatées dans le processus d'indemnisation de l'entreprise. Près de 90 % des PAP se déclarent insatisfaits de leur indemnisation.

Ils estiment cependant que l'installation d'un seul forage pour desservir l'ensemble des terres situées le long de la route du parc éolien aurait largement suffi à satisfaire les besoins en eau des agriculteurs, qui sont même prêts à payer pour ce service. Abdou Aziz Deme, chef du village de Sao, le confirme en ces termes : « Pour preuve, le forage actuel de la zone date des années 90 et est partagé par plus de 7 000 habitants. Malgré sa vétusté, il permet de satisfaire les besoins en eau d'une grande partie de la population et du bétail ». Les PAP partagent l'idée que l'agriculture est la seule activité économique à même de garantir la satisfaction de leurs besoins et de ceux de leurs familles. La perte de terres a donc des conséquences extrêmes sur la survie des familles.

Êtes-vous satisfait de votre compensation ?



Considérez-vous que le processus est transparent ?



En d'autres termes, seuls quelques mètres de terre ont été indemnisés, alors que nombre d'entre eux se retrouvent avec des terres complètement accaparées ou rendues inutilisables à cause des enrochements provenant des travaux de construction. Les promoteurs ont donc décidé de n'indemniser que les biens agricoles et non les terres. Tous les PAP interrogés ont déclaré avoir été indemnisés à hauteur de 50 000 FCFA (79 USD) par manguier, montant équivalent au revenu tiré de chaque arbre fruitier en une seule année. Ils estiment que la destruction de leurs moyens de subsistance n'a pas été réellement compensée équitablement. Seuls les grands manguiers ont également été valorisés, et pour les petits manguiers qui n'ont pas encore commencé à produire, ils n'ont reçu 3 000 FCFA (4,75 USD). Les PAP réfutent donc les chiffres avancés par PETN pour le paiement des coûts, à savoir 165.000 FCFA (261 USD) pour chaque manguier et

3 millions de FCFA (4 749 USD) payés par hectare, étant donné que seule la zone d'emprise de la route a été indemnisée.

Les PAP rappellent qu'il y avait effectivement eu un engagement à payer le double du barème national, mais tout en précisant qu'ils ne compenseraient pas les terres au-delà de la surface occupée par les routes en latérite. En moyenne, cela représente à peine dix mètres pour chaque personne concernée. De plus, au moment du paiement, les PAP n'ont reçu aucun document justificatif, ce qui rend difficile la traçabilité des montants des compensations. Certaines terres étaient partagées par plusieurs frères, chefs de famille avec un grand nombre de personnes à charge.

Les PAP affirment que le périmètre du jardin maraîcher développé par PETN n'a pas suivi un processus consensuel et inclusif. Si les critères établis devaient réellement définir le choix des bénéficiaires, tous ceux dont les moyens de subsistance ont été négativement impactés ou complètement détruits auraient dû en bénéficier.

2 | Un jardin maraîcher pour restaurer les moyens de subsistance : PETN a mis en place un jardin maraîcher pilote de deux hectares pour 20 agriculteurs considérés comme « les plus touchés » par les expropriations foncières (perte de plus de 20 % dans la zone expropriée). En 2022, sans le soutien de PETN, les maraîchers du projet pilote ont acheté leurs propres semences et ont commencé la campagne de production maraîchère, principalement composée de pommes de terre, de navets, d'aubergines et d'oignons. Selon les estimations, la récolte de l'année dernière a généré des revenus de 3 316 150 FCFA (5 249,47 USD) en 4 mois. Lors de la visite des chercheurs sur le site

en question, les bénéficiaires du projet ont confirmé que ce périmètre leur avait permis de restaurer en grande partie leurs moyens de subsistance. Le site bénéficie d'un approvisionnement en eau et de panneaux solaires, ce qui permet aux agriculteurs de cultiver aussi bien pendant la saison sèche que pendant la saison des pluies. Bien que l'initiative soit très appréciée par la communauté en général, Youssou Samb, bénéficiaire du projet, estime que la meilleure façon de soutenir les personnes touchées par le projet aurait été de leur fournir une compensation adéquate tout en les aidant à améliorer la productivité de leurs terres restantes. Cela aurait permis de mettre en place un programme efficace et plus équitable, car de nombreuses personnes touchées ont perdu tous leurs biens et leurs moyens de subsistance sans pour autant avoir été retenus en tant que bénéficiaires. Ils révèlent que le choix des agriculteurs qui allaient bénéficier du périmètre maraîcher n'a pas été fait sur la base d'un consensus avec l'ensemble des personnes concernées. Des limites ont également été relevées dans le soutien et le suivi de l'initiative par PETN. En effet, l'équipe du projet ne se rend que très rarement sur le terrain et tarde à mettre en place un véritable mécanisme de suivi de l'initiative par le biais duquel ils pourraient exprimer leurs préoccupations et leurs propositions d'amélioration de l'initiative. Les attentes exprimées concernent principalement une aide pour l'accès aux intrants, l'agrandissement du périmètre du jardin, l'amélioration de l'approvisionnement en eau et l'éclairage des pistes d'accès.

3 | Responsabilité et gestion des impacts dans les autres communes impactées par le projet : le cas de Darou Khoudoss : Etant donné le nombre important de PAP vivant en dehors de la commune de Taïba Ndiaye, le responsable RSE a été interrogé sur

Les politiques d'atténuation potentielles que le projet envisage de mettre en œuvre dans ces zones. Il a répondu que PETN est dans sa phase pilote en termes d'appui au développement socio-économique et de déploiement de sa politique RSE. Dans un premier temps, les interventions ne concerneront donc que la commune de Taïba Ndiaye, considérée comme la principale zone d'influence du projet. Cela dit, PETN n'exclut pas l'idée d'étendre ses interventions dans les localités concernées dans les années à venir.

Les PAP de Darou Khoudoss ont confirmé qu'ils ne bénéficient pas des projets sociaux menés par PETN. A titre d'exemple, le périmètre développé au profit des PAP ne concernait que les habitants de Taïba Ndiaye. Or, la majorité d'entre eux se disent parmi les plus affectés par le projet, certains ayant même perdu l'intégralité de leurs terres. Le chef de village de Sao, l'un des villages de Darou Khoudoss également touché par le projet, souligne que même si la zone d'emprise du projet se trouve administrativement dans la



Groupe de discussion : PAP Darou Khoudoss



Groupe de discussion : PAP Taïba Ndiaye

commune de Taïba Ndiaye, les mesures d'atténuation doivent être mises en œuvre en fonction des besoins de la communauté plutôt que sur une base strictement géographique. Mor Mar, président de la commune de Darou Khoudoss, estime que l'information selon laquelle la zone d'emprise du PETN concerne exclusivement la commune de Taïba Ndiaye est fautive. Selon lui, les données cadastrales montrent que deux parcs éoliens sont situés dans la commune de Darou Khoudoss. La commune a entrepris des démarches pour réclamer des redevances à PETN. Mawa Diop, secrétaire municipal de la commune, estime que c'est le processus de mise en œuvre du projet qui n'a pas été inclusif dès le départ. Pour un projet de cette envergure, l'identification des parties prenantes doit être la plus large possible. Selon lui, la commune de Darou Khoudoss aurait pu mieux collaborer et défendre ses intérêts avant la mise en place du projet, ce qui, selon lui est maintenant trop tard.

Mbène Diop, agricultrice dont le champ est particulièrement proche des éoliennes, affirme qu'en plus de l'accaparement de leurs terres, ils sont confrontés quotidiennement aux nuisances des installations. Les femmes de Darou Khoudoss entendent quotidiennement parler des projets d'appui et de financement mis en place par PETN, mais n'en ont pas bénéficié jusqu'à présent.

Les PAP ont également fait part de leurs préoccupations concernant le projet d'extension du PETN. Selon eux, ils risquent d'être contraints, du jour au lendemain, de céder les terres qu'ils possèdent encore.

La dimension de genre dans le projet PETN

Lors d'une réunion à laquelle participaient plusieurs représentantes de groupes de femmes à Taïba Ndiaye, les femmes ont discuté des limites de la politique RSE de PETN. Les femmes ont partagé le fait qu'elles ont été principalement affectées par l'accaparement des terres. En effet, même les femmes qui ne possèdent pas de terres parviennent à tirer des revenus des champs appartenant à leurs maris. Les expropriations ont donc contribué au déclin de leurs activités économiques et à la perte d'une grande partie de leurs moyens de subsistance.



Khady Diop : PAP Taïba Ndiaye



Groupe de discussion avec les groupements de femmes de Taïba Ndiaye



Mbene Diop/agricultrice

Elles révèlent également que PETN entreprend des initiatives sans avoir au préalable recueilli leurs attentes et leurs besoins. Les femmes ne se reconnaissent pas dans les différents programmes RSE qui, pour elles, ne visent pas vraiment leur autonomisation, puisque c'est l'entreprise elle-même qui définit sa propre vision et ses méthodes d'appui. Yacine Ndiaye, présidente de la commission des femmes de l'actuelle équipe municipale, affirme que les femmes du quartier ont participé à de nombreuses réunions avec l'entreprise, sans pour autant voir d'actions concrètes se réaliser. Ngone Diop, présidente du groupement de femmes de son village, explique qu'au début du projet, une réunion spécifiquement dédiée aux femmes a été organisée, au cours de laquelle l'équipe du projet a recueilli leurs attentes, qui tournaient principalement autour de la formalisation des différents groupements, de la formation et du renforcement des capacités, et du financement de l'appui. Les promoteurs s'étaient portés volontaires pour rénover le siège du groupe et l'équiper de

toilettes. Cela fait plus de deux ans que ces engagements ont été formulés. Les femmes constatent des progrès très lents dans l'exécution du programme d'appui aux femmes.

Elles ont également évoqué le manque de transparence et d'équité des initiatives de PETN, qui est souvent une source de division entre les femmes de la communauté. D'après les entretiens avec les femmes des communautés touchées, PETN n'a soutenu qu'une seule organisation de femmes dont les membres ne sont même pas directement impactés par le projet. L'entreprise a soutenu un groupe de femmes spécialisées dans l'aviculture et la transformation de produits agricoles à Taïba Ndiaye, en leur fournissant des panneaux solaires, des batteries de stockage d'électricité, un congélateur, un générateur, etc. et leur a construit un local au centre du village. PETN a affirmé que c'est sur la base d'un plan d'affaires bien élaboré que le groupe a obtenu ce soutien. Pour les femmes, le processus de soutien est loin d'être transparent et inclusif, étant donné qu'elles ne représentent qu'une minorité des personnes touchées. Les femmes ont également reconnu que PETN est en avance sur d'autres projets dans la localité. Elles ont cité l'exemple de « Tobene Power », qui ne tente pas d'établir des canaux de communication avec la population locale, en particulier avec les femmes.

Impacts sur l'environnement

L'éolien est une source d'énergie renouvelable. Dans l'ensemble, l'utilisation de l'éolien pour produire de l'énergie a moins d'impacts sur l'environnement que beaucoup d'autres sources d'énergie, mais les infrastructures associées peuvent néanmoins avoir des impacts, en particulier lorsqu'elles sont situées à proximité ou dans des champs agricoles. Par exemple, les surfaces non couvertes de latérite dans la région provoquent des nuages de poussière et l'envahissement des champs agricoles par les pierres, contribuant ainsi à la détérioration du cadre de vie. Bien qu'elle ait amélioré l'accessibilité, la piste en latérite pose également des problèmes de sécurité, notamment des cas de vol de récoltes et de matériel agricole dans les champs traversés par la piste.

Le fait que la communauté soit proche de la centrale électrique au fioul lourd de Tobene, qui exacerbe les impacts, n'arrange pas les choses. Selon les communautés, les impacts qu'elles subissent sont cumulés avec ceux de la centrale électrique de Tobene, située dans la même zone que le projet PETN. On a signalé des fuites de gaz, une diminution des rendements des vergers et des mangues, et la disparition des variétés locales d'arbres fruitiers au profit d'autres ayant une durée de vie plus courte.

Les communautés dénoncent également le fait que les études d'impact environnemental et social ne les impliquent pas de manière significative. L'équipe de recherche a également observé plusieurs carcasses d'oiseaux sur le site du parc éolien.



Centrale électrique de Tobene avec émissions, près du parc éolien



Carcasses d'oiseaux trouvées sous les éoliennes/PETN

Recommandations

1. Pour le groupe de la Banque mondiale :



- a. **Accroître la transparence et la responsabilité** : La Banque devrait exiger une transparence totale dans la mise en œuvre des projets financés, y compris la divulgation complète des études d'impact environnemental et social, ainsi que des rapports de suivi. Par exemple, l'étude d'impact environnemental et social du parc éolien de Taïba Ndiaye, réalisée par une entreprise sénégalaise, est un document de 372 pages entièrement rédigé en anglais, sans version française disponible en ligne. Cela limite l'accès à l'information, surtout si l'on considère que les communautés ne sont peut-être pas suffisamment équipées pour comprendre pleinement toutes les questions liées au projet. En outre, les réunions à l'échelle locale sont souvent restreintes (seuls les dirigeants locaux sont invités), et toutes les informations sensibles ne sont pas nécessairement partagées.



- b. **Évaluer les impacts à long terme** : La Banque mondiale devrait exiger des évaluations d'impact à long terme de ses projets, en contrôlant leur performance au-delà de la phase de financement initiale afin de garantir la viabilité à long terme et la continuité des avantages pour les communautés locales.



- c. **Réviser les normes NES** : La Banque mondiale devrait réviser ses normes environnementales et sociales (NES) afin de les aligner sur les meilleures pratiques internationales, garantissant ainsi une meilleure protection de l'environnement et des droits des communautés.



- d. **Suivi indépendant** : Mettre en place un mécanisme de suivi indépendant pour évaluer la conformité du projet avec les normes de la Banque mondiale et les réglementations nationales. Si des écarts par rapport aux normes de la Banque mondiale sont constatés, exiger que des mesures correctives soient mises en œuvre pour résoudre ces problèmes.

2. Pour le gouvernement sénégalais :



- a. **Renforcer les réglementations environnementales et sociales** : Le gouvernement devrait revoir et renforcer les lois et réglementations environnementales et sociales afin de s'assurer que les projets de développement respectent les normes internationales en matière de durabilité, de protection de l'environnement et de droits des communautés locales.



- b. **Faciliter la participation des communautés** : Promouvoir la participation active des communautés locales à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des projets, en veillant à ce que leurs préoccupations soient prises en compte dès le début du processus, avec le soutien des autorités administratives et des gouvernements locaux.



- c. **Renforcer la transparence et la responsabilité** : Mettre en place des mécanismes indépendants de suivi et d'évaluation pour s'assurer que les projets respectent les normes environnementales, sociales et éthiques, et veiller à ce que les résultats soient accessibles au public.

3. Pour le projet PETN :



- a. **Renforcer l'engagement avec les communautés locales** : L'entreprise doit établir un dialogue ouvert et transparent avec les communautés locales, en veillant à ce qu'elles soient informées, consultées et impliquées dans toutes les phases du projet. Les recommandations des différentes parties prenantes, y compris l'installation du siège de la compagnie à Taïba Ndiaye et la mise en place et l'équipement d'une station de radio communautaire, pourraient contribuer de manière significative à renforcer la proximité de la compagnie avec les communautés. Bien qu'il ait été mentionné que des comités de consultation inter-villageois et multi-acteurs ont été mis en place, de nombreux problèmes liés à la transmission des informations aux communautés ont été identifiés.



- b. **Améliorer la politique RSE et atténuation des impacts** : Une meilleure prise en compte des besoins des communautés et des groupes vulnérables tels que les femmes pourrait permettre à l'entreprise de mettre en œuvre une politique RSE plus efficace qui bénéficierait réellement aux communautés de Taïba Ndiaye. Un bureau dédié aux programmes de genre pourrait être mis en place. La mise en place de forages pour l'irrigation, qui était un engagement de l'entreprise, a également été une forte demande de la part des agriculteurs concernés. La compagnie devrait également établir un bureau permanent pour la collecte des plaintes et la résolution des griefs, tels que les préoccupations liées au bruit des éoliennes, afin de mettre en œuvre les mesures d'atténuation nécessaires.



- c. **Garantir une indemnisation équitable** : Veiller à ce que les communautés touchées par le projet reçoivent une compensation équitable pour la perte de leurs terres et de leurs moyens de subsistance, conformément aux normes internationales.



- d. **Promouvoir la création d'emplois locaux** : Donner la priorité à l'emploi de la main-d'œuvre locale pour l'entretien du parc éolien. La plupart des communautés ont noté que la société n'a pas respecté ses engagements concernant le recrutement de jeunes locaux au début du projet. Pour les communautés, il s'agissait de l'une des principales motivations pour accueillir le projet.

Conclusion

« Le parc éolien de Taïba Ndiaye est peut-être un projet de développement durable. Cependant, tout comme il vise à protéger l'environnement, il doit également assurer le respect des droits et la sauvegarde de la dignité des êtres humains qui en dépendent. »

Mbene Diop, agricultrice

Bien qu'il soit important de reconnaître que le projet Taïba Ndiaye est essentiel pour fournir une part croissante d'énergie renouvelable au mix énergétique national, une compensation légitime pour les communautés affectées par le projet doit être prévue par PETN et le GBM en tant que principaux promoteurs et financiers du projet.

PETN est considéré comme étant pionnier dans ses efforts de RSE au niveau local, mais il peut faire mieux. Afin de transformer les efforts du PETN en un modèle de développement durable et de transition juste, il est essentiel de renforcer la participation et l'appropriation de la communauté. Cela implique la mise en place de mécanismes de consultation réguliers et transparents, ainsi qu'un examen systématique des politiques d'indemnisation et de rétablissement des moyens de subsistance. Les prochaines étapes pour PETN et le GBM devront consister à respecter les engagements pris pour soutenir l'irrigation et les moyens de subsistance agricoles, tout en améliorant la gouvernance de la RSE par la mise en place d'un mécanisme solide d'implication des communautés. L'entreprise devrait également renforcer les initiatives visant à réduire les incidences socio-économiques et environnementales du projet éolien. L'installation du siège de l'entreprise à Taïba Ndiaye pourrait également contribuer à améliorer la transparence et la communication entre l'entreprise et les communautés.

Glossaire

CPF	Cadre de partenariat national - <i>Country Partnership Framework</i>
RSE / CSR	Responsabilité sociale des entreprises
IFD	Institutions de financement du développement
NES / EHS	Normes environnementales et sanitaires
CES / ESF	Cadre environnemental et social
ESIA	Évaluation de l'impact environnemental et social
NES / ESS	Normes environnementales et sociales
GES / GHG	Gaz à effet de serre
AID / IDA	Agence internationale de développement
SFI	Société financière internationale
IPP	Producteur d'électricité indépendant
IDE / FDI	Investissements directs étrangers - <i>Foreign Direct Investments</i>
JETP	Partenariat pour une transition énergétique juste
BMD	Banques multilatérales de développement
AMGI / MIGA	Agence multilatérale de garantie des investissements
CDN / NDC	Contributions déterminées au niveau national
OPIC	Société d'investissement privé - <i>Overseas Private Investment Corporation</i>
PAP	Personnes affectées par le projet
PETN	Parc Éolien Taïba Ndiaye
PS	Normes de performance
USAID	Agence américaine pour le développement international
GBM / WBG	Groupe de la Banque mondiale

Notes

- 1 LSD est une organisation non gouvernementale spécialisée dans le suivi des institutions financières internationales (IFI) et des banques multilatérales de développement (BMD). Son travail se concentre sur la Banque africaine de développement (BAD), avec pour mission principale de défendre et d'assurer le respect des politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque dans ses opérations. LSD mène également une campagne dynamique pour la justice climatique et la transition énergétique en Afrique, aux côtés des femmes, qui sont les plus vulnérables aux effets du changement climatique.
- 2 Recourse est une organisation à but non lucratif basée aux Pays-Bas qui milite auprès de la communauté des investisseurs, des flux financiers et des gouvernements en vue de garantir un développement inclusif, socialement équitable, respectueux de l'environnement et favorable aux pauvres. Recourse s'efforce de réorienter les flux financiers internationaux en les détournant des investissements polluants et nocifs, au profit d'un développement plus vert et plus inclusif. Recourse soutient également les communautés dans leur lutte pour faire respecter leurs droits et faire entendre leur voix, tout en tenant les institutions financières pour responsables des dommages causés aux personnes et à l'environnement.
- 3 Groupe de la Banque mondiale (2021). - Climate Change Action Plan - Plan d'action sur le changement climatique (CCAP). Extrait de : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/35799>
- 4 Groupe de la Banque mondiale (6 novembre 2021). The World Bank Group's Approach to Paris Alignment - L'approche du Groupe de la Banque mondiale à l'égard de l'alignement avec l'Accord de Paris. Tiré de : <https://www.worldbank.org/en/events/2021/11/05/the-world-bank-group-s-approach-to-paris-alignment>
- 5 Recourse (avril 2023). Harnessing Public Finance Potential to Create Renewable Energy Economies - Exploiter le potentiel des finances publiques pour créer des économies basées sur les énergies renouvelables. Extrait de : https://re-course.org/wp-content/uploads/2023/03/Harnessing-Public-Finance-Potential-to-Create-RE-Economies_FINAL.pdf
- 6 NS Energy (n.d.). Taïba Ndiaye Wind Farm - Parc éolien de Taïba Ndiaye. Extrait de : <https://www.nsenegybusiness.com/projects/taiba-ndiaye-wind-farm-senegal/#>
- 7 Agence multilatérale de garantie des investissements (6 avril 2017). Environmental and Social Review Summary - Taiba Ndiaye Wind Farm - Synthèse de l'examen environnemental et social - Parc éolien de Taïba Ndiaye. Consulté à l'adresse suivante : https://www.miga.org/sites/default/files/2018-10/ESRSLeKelaSenegal_Final_Revised_22May2017.pdf
- 8 Présidence du Sénégal (2013). Emerging Senegal- Le Sénégal émergent. - <https://www.presidence.sn/en/pse/emerging-senegal>
- 9 FONSI (2020). Kael et Kahone Solaire : Démarrage de la construction des deux centrales solaires. Extrait de : <https://demo-fonsis.linkedpartners.com/fr/articles/16-03-2020/kael-et-kahone-solaire-demarrage-de-la-construction-des-deux-centrales-solaires>
- 10 Senelec (2021). Rapport annuel 2021. Extrait de : <https://www.senelec.sn/assets/uploads/ras2021.pdf>
- 11 République du Sénégal (juin 2022). Nationally Determined Contributions of Senegal - Contributions déterminées au niveau national du Sénégal. Extrait de : <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDNSenegal%20approuv%C3%Agé.pdf.pdf>
- 12 Fonds monétaire international (12 juillet 2023). Senegal's Growth Prospects are Strong - Les perspectives de croissance du Sénégal sont solides. Extrait de : <https://www.imf.org/en/News/Articles/2023/07/12/cf-senegals-growth-prospects-are-strong>
- 13 EURACTIV (23 juin 2023). Senegal seals €2.5bn green energy deal with EU, UK and Canada - Le Sénégal conclut un accord de 2,5 milliards EURs sur l'énergie verte avec l'UE, le Royaume-Uni et le Canada. Extrait de : <https://www.euractiv.com/section/energy-environment/news/senegal-seals-e2-5bn-green-energy-deal-with-eu-uk-and-canada/>
- 14 Diffusion d'Emmanuel Macron sur Twitter (2023). Récupéré de : <https://x.com/i/broadcasts/1YqxoAyWpraGv>
- 15 Banque mondiale (février 2020). Country Partnership Framework for the Republic of Senegal for the Period FY20-FY24 - Cadre de partenariat national pour la République du Sénégal pour la période 2020-2024. Extrait de : <https://documents1.worldbank.org/curated/en/520971584355281372/pdf/Senegal-Country-Partnership-Framework-for-the-Period-FY20-FY24.pdf>
- 16 Banque mondiale (2017). Tobene Oil-Fired Power Plant - Centrale électrique au pétrole de Tobene. Extrait de : <https://ppi.worldbank.org/en/snapshots/project/tobene-oil-fired-power-plant-g168>
- 17 Energy Capital & Power (12 juillet 2022). Senegal's Largest Gas-to-Power Plant to be Launched Late 2022 - La plus grande centrale électrique au gaz du Sénégal sera lancée fin 2022. Extrait de : <https://energycapitalpower.com/senegal-gas-power-plant-to-launch-2022/#:~:text=Senegalese%20energy%20company%2C%20West%20African,African%20nation's%20fields%20in%2023.>
- 18 Société financière internationale (2019). Gas-to-power Advisory Services (SSA). Tiré de : <https://disclosures.ifc.org/project-detail/AS/603023/gas-to-power-ssa>

- 19 Association internationale de développement (31 mai 2017). World Bank to help Senegal negotiate complex oil and gas projects - La Banque mondiale va aider le Sénégal à négocier des projets pétroliers et gaziers complexes. Consulté à l'adresse suivante : <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2017/05/31/world-bank-to-help-senegal-negotiate-complex-oil-gas-projects>
- 20 Energy Capital & Power (2 septembre 2021). Senegal's Taïba Ndiaye Wind Farm Blows in a New Wave of Green Investment for the MSGBC Region - Le parc éolien sénégalais de Taïba Ndiaye ouvre la voie à une nouvelle vague d'investissements verts dans la région MSGBC. Extrait de : <https://energycapitalpower.com/senegals-taiba-ndiaye-wind-farm-blows-in-a-new-wave-of-green-investment-for-the-msgbc-region/>
- 21 American Capital Energy & Infrastructure (8 juin 2015). American Capital Energy & Infrastructure Announces Commitment to Invest in West Africa's Largest Wind Farm - American Capital Energy & Infrastructure annonce son engagement à investir dans le plus grand parc éolien d'Afrique de l'Ouest. Tiré de : <https://www.prnewswire.com/in/news-releases/american-capital-energy--infrastructure-announces-commitment-to-invest-in-west-africas-largest-wind-farm-506499991.html>
- 22 Lekela (s.d.). Sénégal, Parc Eolien Taïba Ndiaye. Extrait d'un site web qui n'est plus disponible.
- 23 Global Trade Alert (16 septembre 2016). The Overseas Private Investment Corporation provides funding to Projet Eolien Taïba Ndiaye Sa - L'Overseas Private Investment Corporation finance le Projet Eolien Taïba Ndiaye Sa. Tiré de : <https://www.globaltradealert.org/intervention/95937/financial-assistance-in-foreign-market/united-states-of-america-the-overseas-private-investment-corporation-provides-funding-to-projet-eolien-taiba-ndiaye-sa>
- 24 Agence multilatérale de garantie des investissements (4 décembre 2019). Supporting Women Entrepreneurs in Senegal - Soutenir les femmes entrepreneures au Sénégal. Consulté à l'adresse suivante : https://www.miga.org/slideshow/supporting-women-entrepreneurs-senegal?cid=MIG_TT_Miga_EN_EXT
- 25 Agence multilatérale de garantie des investissements (6 avril 2017). Environmental and Social Review Summary - Taïba Ndiaye Wind Farm - Résumé de l'examen environnemental et social - Parc éolien de Taïba Ndiaye. Consulté à l'adresse suivante : https://www.miga.org/sites/default/files/2018-10/ESRSLekelaSenegal_Final_Revised_22May2017.pdf
- 26 PS7 (peuples autochtones) n'est pas pertinente pour ce projet car il n'existe pas de communautés autochtones à Taïba Ndiaye
- 27 Groupe de la Banque mondiale (2007). Environmental, Health and Safety Guidelines - Directives en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Extrait de : <https://documents1.worldbank.org/curated/en/157871484635724258/pdf/112110-WP-Final-General-EHS-Guidelines.pdf>
- 28 Groupe de la Banque mondiale (2015). Environmental, Health and Safety Guidelines for Wind Energy - Lignes directrices en matière d'environnement, de santé et de sécurité pour l'énergie éolienne. Extrait de : <https://documents1.worldbank.org/curated/en/498831479463882556/pdf/110346-WP-FINAL-Aug-2015-Wind-Energy-EHS-Guideline-PUBLIC.pdf>
- 29 Le terme latérite a été appliqué sans discernement dans le domaine de l'ingénierie routière tropicale à tout sol présentant une coloration rouge.
- 30 Informations tirées d'un entretien avec CSR. La documentation n'a pas été fournie bien qu'elle ait été demandée par les auteurs.
- 31 Ibid.
- 32 Ibid.
- 33 Informations fournies par l'entreprise et les autorités locales, confirmées par les communautés qui affirment avoir reçu la visite de représentants de l'entreprise dans les villages concernés par cette initiative.
- 34 L'agro-sylvo-pastoralisme est une activité de production qui combine le pastoralisme (élevage extensif sur des pâturages) et l'agriculture dans un environnement partiellement boisé. Cette activité combine étroitement ces trois modes d'occupation du sol, voire les articule sur un même site.
- 35 Lekela-2022 Rapport annuel-Plan d'investissement communal-TAÏBA NDIAYE WIND FARM